

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS384/16

WT/DS386/15

3 juillet 2012

(12-3543)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – CERTAINES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE INDIQUANT LE PAYS D'ORIGINE (EPO)

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 29 juin 2012 et adressée par la Présidente de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Certaines prescriptions en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO)*, WT/DS384/AB/R et WT/DS386/AB/R. Ces rapports seront distribués aujourd'hui à 17 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ces documents sont confidentiels jusqu'à leur distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Ujal Singh Bhatia en qualité de Président de la section, M. Ricardo Ramírez-Hernández et M. Peter Van den Bossche en qualité de membres.
